



La Ville de Caluire et Cuire recrute
Agent recenseur(h/f)

Le poste

Cadre d'emplois : Agent recenseur (h/f)
Direction ou Service : SIMPLICITE
Type de recrutement : contractuel / recrutement temporaire
Rémunéré au nombre d'imprimés collectés
Libre à compter du : 15 janvier au 21 Février 2026

Qui sommes-nous ?

La ville de Caluire et Cuire est une commune de plus de 43 000 habitants située au cœur de la Métropole de Lyon. Attractive et dynamique, elle compte environ 600 agents permanents et ne cesse de s'interroger sur l'amélioration continue de la qualité du service aux usagers tout en veillant à la responsabilisation, au développement des compétences et au bien-être de ses agents au travail.

Les missions

Dans le cadre du recensement annuel de la population qui se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026 organisé par l'INSEE en partenariat avec la commune, la Ville recrute 9 agents recenseurs.

Chaque agent se voit confier un secteur d'environ 220 logements à recenser.

Formation préalable assurée par l'INSEE : 2 demi-journées fin décembre/début janvier à une semaine d'intervalle - dates non encore définies avec l'INSEE (présence obligatoire).

TOURNÉE DE REPÉRAGE : à réaliser entre les deux demi-journées de formation prévues début janvier,

- identification des logements du secteur
- détection des discordances entre le terrain et le listing de logements à recenser
- communication à la coordonnatrice des difficultés de repérage des adresses à recenser
- distribution d'un courrier d'information aux personnes concernées par le recensement

COLLECTE : du **15 janvier au 21 février 2026** (période comprenant les vacances scolaires)

- distribution des imprimés aux personnes concernées
- assistance aux personnes éprouvant des difficultés à remplir les questionnaires
- explication de l'intérêt du recensement aux personnes concernées
- proposition d'un retour par internet
- prise de rendez-vous pour la récupération des questionnaires remplis
- récupération des formulaires remplis et remise à la coordonnatrice
- classement, codage des imprimés récupérés
- tenue d'un carnet de tournée
- suivi régulier avec la coordonnatrice communale pour évoquer et régler les éventuelles difficultés de collecte.

CLÔTURE DES OPÉRATIONS : semaine qui suit la fin de la collecte.

- classement des documents
- vérification des retours questionnaires

Votre profil / vos atouts

Aptitudes et qualités

- bon relationnel, capacité à dialoguer, à faire preuve d'écoute
- discrétion, neutralité et bonne moralité pour respecter le secret des informations collectées
- obligation de savoir se repérer à l'aide d'un plan
- ténacité et persévérance
- respect des délais et des consignes
- Rigueur, organisation et soin

Environnement relationnel

Interne : la coordonnatrice communale, la coordonnatrice communale adjointe, le superviseur de l'INSEE

Externe : les habitants concernés par le recensement, les gardiens d'immeuble...

Contraintes/Horaires :

- très grande disponibilité exigée (notamment quotidiennement les soirs après 16h00 et le samedi toute la journée)
- pas de congés possibles
- délais impératifs à respecter pour mener la mission
- nombreux déplacements
- éventuelles intempéries compte tenu de la période

Rémunération

Tâches effectuées - Tarifs 2025

Formation : 35,46 €

Tournées de reconnaissance, par IRIS : 21,17 €

Bulletins individuels, par habitant : 2,28 €

Feuilles de logement, par logement : 1,24 €

Adresses recensées, par adresse : 1,40 €

Forfait déplacement : 59,48 €

Prime «qualité» conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5% : 230,00 €

Les enquêtes de recensement de la population sont considérées comme tâches d'intérêt général ; les rémunérations afférentes peuvent donc être cumulées avec les allocations prévues à l'article L.5421-1 du code du travail (allocation d'assurance, allocations de solidarité, allocation temporaire d'attente). De plus, le cumul d'un emploi aidé (CAE ou contrat d'avenir) avec un emploi d'agent recenseur est possible dans le respect du droit du travail, notamment en matière de durée du travail.

Informations complémentaires

Personne à contacter

Sabrina FRAGNE- Directrice déléguée du service Simplicité, tél 04.78.98.80.89

Dépôt de votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae directement en ligne jusqu'au 14 novembre 2025: [POSTULEZ ICI](#)

A noter : inutile de postuler après la date limite de dépôts des candidatures

Tout savoir sur



www.ville-caluire.fr